



MOBILISATION ET MODALITES D'ACTION DU 14 AU 28 MARS

LE 28 MARS, NOUVELLE JOURNEE DE GREVE A LA DGFIP.

**MAINTENIR LA PRESSION,
TOUS ET TOUTES EN GREVE !**

*RASSEMBLEMENT dans chaque RAN
devant chaque SIP de 8h45h à 12h*

« Diffusion de tracts pour informer les usagers »



Le jeudi 14 mars 2019, répondant à l'appel de leurs organisations syndicales, les agents de Vendée se sont fortement mobilisés à hauteur de 47,5% de grévistes dans le département.

A La Roche sur Yon, siège de la Direction, 120 grévistes se sont rassemblés pour interpeller le Directeur, en lien avec les projets mortifères que le Directeur Général et le Ministre Darmanin envisagent à l'horizon de 2022.

Les collègues présents n'ont pas manqué de lui évoquer leur exaspération, leur colère, et leur ras le bol d'être considérés comme les variables budgétaires systématiques, alors qu'ils n'ont cessé de s'adapter aux réformes incessantes depuis des années, avec de moins en moins de moyens.

Dans ce contexte, il convient de maintenir la pression dans les prochaines semaines qui seront déterminantes pour l'avenir de la DGFIP.

En conséquence, les syndicats FO, Solidaires, CGT et CFDT de Vendée appellent les agents à participer massivement à la grève nationale du jeudi 28 mars 2019, pour défendre nos missions, nos emplois, nos structures, nos conditions de travail et pour exiger :

- Le retrait du plan dit de «géographie revisitée», et de l'expérimentation des agences comptables, véritables projets de liquidation du réseau et des missions de la DGFIP, élaborés conjointement par le Directeur Général et le Ministre Darmanin,
- L'arrêt des suppressions d'emplois, et du plan pluriannuel, qui à l'horizon 2022, pourrait supprimer plus de 20 000 emplois à la DGFIP,
- Une véritable reconnaissance des personnels, par l'augmentation du point d'indice et des possibilités de promotion, ainsi que le retour d'un plan de qualification supprimé par le Ministre Darmanin,
- L'attribution pour tous de la prime de 200 €, et un abondement immédiat de l'IMT équivalent,
- la prise en compte de l'intégralité du régime indemnitaire pour le calcul de la pension,
- Le retrait du plan de destruction de la Fonction Publique qui prévoit la contractualisation des emplois, le salaire au mérite, la disparition des instances de représentation CAP et CHS-CT, et des plans de départ....



La coupe est plus que pleine : elle déborde !

REAGIR OU SUBIR : A VOUS DE CHOISIR !!!